



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 20 février 2018 à 20h15

Présents :

Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUYBEYRAND, David BONNET, Adjoint, Colette BUTTARD, Pascal MARCHANDIAU, Sylvain MAURIN, René VERGNES, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Lydia PROTIN, procuration à René VERGNES,
Huguette JOLIVET, procuration à Catherine SOUBEYRAND,
Catherine NALPOWIK, procuration à Michel DARNAUD,
Frédéric SOUBEYRAND, procuration à Sylvain MAURIN,
Philippe TERRY, procuration à Jean-Pierre VIVIER.

Secrétaire de séance :

Catherine SOUBEYRAND

Le compte-rendu de la dernière réunion du 21 décembre 2017 ne faisant pas l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

ORDRE du JOUR :

Délibération annulant et remplaçant la délibération N°2017/070 portant autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 – Service général :

M. le Maire rappelle la délibération N° 2017/070 du 21 décembre 2017 portant autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 du service général. Cette délibération étant erronée, M. le Maire présente la nouvelle proposition de décision.

Chapitre	Opération	Budgété Exercice 2017	Taux	Autorisation d'engagement de dépenses
	N° 164 « Acquisition de matériels divers »	33 544.82	25.00 %	8 386.00
	N° 170 « Réhabilitation Bâtiment Gare »	45 990.00	10.87 %	5 000.00
21 « Immobilisations corporelles »		5 400.00	25.00 %	1 350.00

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle délibération qui annule et remplace celle enregistrée sous le N° 2017/070.

Amélioration Station d'épuration – 3^{ème} bassin et film anti-racinaire sur les 3 casiers – Actualisation Demande de Fonds de Concours d'investissement à ARCHE Agglo :

Une demande de Fonds de Concours auprès de ARCHE Agglo avait été calculée en fonction de l'estimation du montant des travaux, estimation réalisée par le SDEA (nouvellement nommé Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement), soit 88 500 € HT. Le montant du Fonds de Concours sollicité était fixé à 18 525.00 €. Le choix des entreprises, après examen des propositions assuré par le SDEA, a permis de ramener le montant de la dépense totale à 51 911.85 € HT. En conséquence, vu les subventions obtenues, le fonds de concours demandé est ramené à 8 000.00 €. Soumise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Reconduction Convention SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) – 2018-2019 :

Il appartient à la commune de reconduire la convention la liant au Conseil Départemental de l'Ardèche, pour une période de 2 ans à compter de l'année 2018. Cette convention pourra être prorogée 3 fois pour la même durée, par tacite reconduction. Il est précisé que le SATESE 26/07 effectue régulièrement des visites. Cette assistance technique a pour objectif principal d'apporter des conseils à la collectivité et d'analyser le fonctionnement de la station d'épuration. A l'unanimité, les conseillers se déclarent favorables à la reconduction de cette convention (coût 2018 : 620 €) et donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour la signer.

Redevance d'assainissement des foyers disposant d'une alimentation en eau potable privée :

Certains foyers utilisent pour leurs besoins domestiques (lave-linge, wc...) leur propre alimentation en eau au travers de puits ou forage. Cette eau, une fois souillée, est dirigée sur le réseau de collecte municipale, pour être ensuite traitée par le biais de la station d'épuration communale. Partant du principe que la redevance d'assainissement est calculée sur le volume d'eau potable distribué par le Syndicat des Eaux de Cance Doux, il apparaît que les volumes d'eau provenant d'un réseau de captage privé, puis traités, ne sont pas assujettis à la redevance d'assainissement. Estimant que les charges inhérentes au fonctionnement de la station d'épuration doivent être prises en charge par les bénéficiaires du réseau, les détenteurs d'un point privatif d'alimentation en eau se doivent de participer aux dites dépenses. Dans les mois à venir, la commune étudiera les différentes pistes permettant de mettre en place un système de répartition des charges équitable.

Aléas climatiques (sécheresse, gel, grêle) – Demande de mise en place d'un dégrèvement collectif de la taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour l'ensemble des producteurs :

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Ardèche a adressé un courrier demandant de bien vouloir faire reconnaître la Commune sinistrée, suite aux aléas climatiques (grêle du 22 juillet 2017), afin que les agriculteurs puissent bénéficier du dégrèvement sur la TFPNB pour perte de récolte, comme le prévoit le code général des impôts. Les conseillers émettent un avis favorable à cette mesure. Ce dégrèvement de la TFPNB n'étant pas automatique, les agriculteurs ont été informés et ont pu retirer en mairie les formulaires nécessaires à cette prise en charge.

Réhabilitation du bâtiment communal « La Gare » :

- Loyer :

Comme convenu lors des précédentes réunions, les loyers encaissés se définissent ainsi :

- Rez-de-chaussée, partie commerciale et professionnelle : 350.00€/mois depuis le 1^{er} septembre 2017.

- Appartement du 1^{er} étage : 500.00€/mois à compter du 1^{er} décembre 2018, les 10 premiers mois de location, à compter de février 2018, ne donnant pas lieu à la perception, ceci afin de compenser les dépenses assumées par les locataires quant aux différents travaux d'aménagement et finition.

- Actualisation du Fonds de Concours ARCHE Agglo :

Par courrier en date du 29 janvier 2018, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a porté à la connaissance de la Commune son refus d'attribution de subvention (montant sollicité par la commune : 17 374.00 €), au prétexte que les loyers encaissés au cours des 15 années à venir (850.00 € x 12 x 15 = 153 000.00 €) couvriront largement les dépenses engagées ainsi que le coût d'exploitation (100 803.76 €). En conséquence, le plan de financement de cette opération est actualisé. Le Fonds de Concours demandé à ARCHE Agglo devrait passer de 5 700.00 € à 14 000.00 €, avec une participation communale plus élevée. Les conseillers municipaux donnent leur accord pour déposer une nouvelle demande en ce sens à ARCHE Agglo - Communauté d'Agglomération.

Travaux changement des fenêtres Logements 1^{er} étage - Immeuble de l'école :

Ces 2 appartements sont équipés de fenêtres à double vitrage sur la façade ouest, rue des Ecoles. Les 11 fenêtres bois de la façade ouest sont actuellement équipées de simple vitrage. Dans un souci d'économie d'énergie, il est envisagé de changer ces 11 ouvrants, avec la mise en place de fenêtres « nouvelle génération », similaires à celles existantes en façade ouest. Une consultation auprès de différents artisans sera effectuée et étudiée lors du prochain Conseil Municipal.

Adressage postal :

Les travaux d'adressage postal concernant les zones excentrées devraient aboutir dans les prochaines semaines. Nouvelle dénomination des voies : Route de Bobon, Impasse des Granges, Chemin des Pendouillères, Route de Combalieu, Route Tourtoret, Route Terrenoire, Chemin des Montas, Chemin des Buis. Il est rappelé qu'une adresse précise est nécessaire et exigée par différents services (La Poste, Fibre Optique, Service D'Incendie et de Secours...) afin que ceux-ci puissent mener à bien leur mission. Les foyers concernés par cette opération seront contactés par les services municipaux qui leur communiqueront leurs nouvelles coordonnées de domicile à transmettre aux divers correspondants. La signalétique sera mise en place dès réception des panneaux.

Participation chauffage Locataires logements école :

Cette participation aux frais de chauffage correspond à la période : automne 2017 à fin janvier 2018, à savoir :

Appartement A : 1 279 litre de fioul premier à 0.68 € /litre, soit 870.00 €

Appartement B : 82 litres de fioul premier à 0.68 € /litre, soit 56.00 €.

Compte-rendu Présentation du logiciel périscolaire par le Syndicat Mixte des Inforoutes :

Récemment, un agent du Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche a présenté, en mairie, ce nouvel outil informatique permettant d'assurer la réservation et la gestion des activités périscolaires (cantine et garderie). Outre les 2 secrétaires, Mme Catherine SOUBEYRAND et Mr David BONNET, Adjoints, assistaient à cette présentation. Bien que cet outil présente certains avantages par le biais de la disparition des supports papier (tickets, tableaux de réservation, comptabilité, gérés par le secrétariat) et une plus grande souplesse de réservation pour les parents, diverses zones d'interrogation subsistent. Le coût de mise à disposition impliquant un investissement en matière de logiciel et d'ordinateur portable ou de tablette, couplé aux frais mensuels d'assistance et de maintenance par les Inforoutes et aux frais de commissionnement sur toutes les transactions TIPI Régie, mettent en évidence une charge financière supplémentaire non négligeable. Ces différents paramètres devront donner lieu à une réflexion approfondie avant toute prise de décision lors d'une prochaine réunion.

Convention de remboursement des charges de fonctionnement et d'investissement du psychologue scolaire – Année scolaire 2017/2018 :

Depuis de nombreuses années, un psychologue intervient au profit des enfants scolarisés dans leurs écoles primaires, initiative indispensable au maintien du bon fonctionnement du service public de l'enseignement. Un crédit annuel de fonctionnement, d'un montant de 1 000 €, alloué au psychologue scolaire, depuis l'année scolaire 2013/2014, par les communes du secteur d'intervention, est géré par la ville de Tournon, commune d'accueil du psychologue scolaire. Outre ces frais de fonctionnement, un crédit d'investissement, d'un montant de 3 268.80 €, est sollicité pour l'achat de tests psychologiques, pour l'année scolaire 2017/2018. Ces sommes étant réparties entre les communes concernées, au prorata du nombre d'enfants scolarisés, la participation financière de la commune de Vion, pour l'année scolaire 2017/2018, s'élève 216.17 € (50.64 € (fonctionnement) + 165.53€ (investissement)).

Soucieux de pérenniser l'action, les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité cette nouvelle convention, d'une durée d'un an, renouvelable tacitement chaque année, et donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour la signer.

Avenant Convention (2014 – 2017) Centre de Gestion FPT 07/ Commune de Vion – Intervention sur dossiers CNRACL :

Le Centre de Gestion de l'Ardèche peut apporter son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers CNRACL mais également pour la vérification des dossiers des agents communaux y afférents, parfois lourds à traiter, avant leur transmission à la caisse de retraite, dans le cadre d'une convention rémunérée (coût : 12 € à 55 €/dossier suivant la nature du dossier traité). La convention signée entre la Commune et le Centre de Gestion étant arrivée à échéance, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'avenant de prorogation. Conscients de l'aide et de l'assistance que peut fournir cet organisme, dans le cas de dossier particulièrement délicats, les membres du Conseil Municipal présents, décident, à l'unanimité, de donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer l'avenant à la convention, et ce afin de continuer à bénéficier des services du Centre de gestion jusqu'au 31 décembre 2018.

Avenant Convention Service Médecine Professionnelle « Santé au Travail » :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche est habilité à mettre à la disposition des Collectivités une Cellule de Santé au Travail du CDG26 ayant pour but d'organiser des visites de contrôle médical. Désormais, la facturation sera établie en fonction du nombre d'agents réellement vus par le médecin, indépendamment du nombre d'agents déclarés par la collectivité. Les membres du Conseil Municipal présents se déclarent unanimement favorables à la signature de cet avenant à la convention, avec effet au 1^{er} janvier 2018, par M. le Maire ou son représentant.

INFORMATIONS DIVERSES :

Nettoyage de printemps :

La journée citoyenne de nettoyage est fixée au samedi 17 mars 2018, de 8 h 30 à 11 h 00. Rendez-vous à 8 h 30 devant la mairie.

Agence Postale Intercommunale – Changement d'horaires – Fermeture le samedi matin :

(M. Pascal MARCHANDIAU ne prend pas part à la délibération)

L'agent (rémunéré par Arche Agglo) qui occupe actuellement le poste à l'agence postale souhaite disposer du samedi matin et ce pour des raisons familiales évidentes. La Communauté d'Agglomération n'est pas disposée à mettre en place un autre agent pour assurer cette vacance. Bien que conscients des répercussions que cette modification pourrait engendrer au niveau du service rendu à la population, les Conseillers Municipaux présents priorisent le côté social et humain de la situation. En conséquence, ils répondent favorablement, à l'unanimité, à la demande de l'agent, laquelle demande a été avalisée par Arche Agglo. Toutefois, en compensation, l'Agence Postale sera ouverte au public le lundi après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30. Ce changement prendra effet au 19 mars 2018.

SDEA (Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement) :

Le Conseil Municipal prend note des nouvelles demandes d'adhésion au SDEA, déposées par les collectivités énumérées ci-dessous et approuvées par le comité syndical, en séance du 29 janvier 2018 :

Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans », Communes de : Le Chambon, Le Roux, St Andéol de Fourchades, St Sauveur de Cruzières, St Apollinaire de Rias, St André de Cruzières, Rochessauve, St Gineys en Coiron, Ozon, St Jean Chambre, St Laurent sous Coiron, Prunet, St Julien le Roux, Veyras.

Conférences publiques Zéro pesticide – Arche Agglo :

Afin de communiquer auprès du grand public sur la démarche des Plans de Désherbage (PDC) en cours sur 32 communes de l'agglo, 3 conférences publiques sont prévues les 19, 20 et 21 mars sur le territoire de l'agglo, conférences animées par le prestataire en charge des plans de désherbage. Ces conférences, largement ouvertes au public, se dérouleront les :

- . Lundi 19 mars 2018 à 19h00 à St Jean de Muzols – Espace Noël Passas Salle C (rue centrale)
- . Mardi 20 mars 2018 à 19h00 à Mercuriol-Veunes – Salle des Fêtes de Veunes (rue des Charmes).
- . Mercredi 21 mars 2018 à 19h00 à St Félicien – Salle des Fêtes (2 place Marthouret).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 40.

VION, le 27 février 2018.

Le Maire,

Michel DARNAUD

